

Les obligations médicales

COMPRENDRE LES OBLIGATIONS MÉDICALES

Obligation de moyen ou obligation de résultat ?



En matière de responsabilité médicale, la distinction entre obligation de moyen et de résultat est fondamentale. Elle permet de déterminer dans quelles conditions la responsabilité du prestataire de soins peut être engagée.

Les obligations médicales

OBLIGATION
DE MOYEN

L'OBLIGATION DE MOYEN

« Faire de son mieux »



L'obligation de moyen est le principe selon lequel un médecin s'engage à faire tout son possible pour soigner un patient, en utilisant tous les moyens disponibles de la science médicale.

Cependant, le médecin ne promet pas un résultat spécifique, comme la guérison, ce qui est généralement accepté car la médecine n'est pas une science exacte et chaque corps humain réagit différemment au même traitement.

EXEMPLE



Dans l'arrêt de principe « Mercier », la Cour de cassation française a défini comme suit l'obligation de moyen du médecin : donner des soins consciencieux, attentifs, et conformes aux données acquises de la science.

Les obligations médicales

L'OBLIGATION DE RÉSULTAT

OBLIGATION
DE RÉSULTAT

« Garantir un résultat »



Il existe des situations où le médecin contracte une obligation de résultat.

Obligation de résultat découlant d'une disposition légale expresse

Par exemple, le respect d'une prescription déterminée ou d'une interdiction légale constitue une obligation de résultat. Si un médecin viole cette obligation, il peut être tenu responsable des dommages causés.



EXEMPLE

Un exemple clair est le secret professionnel médical. Si un médecin viole le secret médical, cela constitue une faute contractuelle.

Obligation de résultat découlant de la volonté expresse des parties

Un médecin peut également contracter une obligation de résultat s'il promet expressément un certain résultat.



EXEMPLE

Si un médecin promet à un patient qu'une opération donnera un résultat spécifique, comme une « main parfaite à 100 % », et que ce résultat n'est pas atteint, le médecin peut être tenu responsable.

Obligation de résultat par défaut de caractère aléatoire du résultat de l'obligation

Une obligation de résultat peut être établie lorsque le résultat recherché peut être atteint raisonnablement par l'utilisation normale des moyens.



EXEMPLE

Des activités de laboratoire simples comme des analyses de sang ou des examens d'urine peuvent être qualifiées d'obligations de résultat. Des opérations médicales simples, comme l'ablation d'un appendice infecté ou une circoncision, peuvent constituer des obligations de résultat.



Les obligations médicales

INTÉRÊT DE LA DISTINCTION ?



Pour engager la responsabilité du prestataire de soins :

Il faut prouver que le résultat n'est pas atteint
ET
que le prestataire n'a pas mis en oeuvre tous les moyens nécessaires.

Il suffit de prouver que le résultat promis n'a pas été atteint.